VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

A V I S P U B L I C

FAUCHAGE ET NETTOYAGE DES LOTS VACANTS

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que tout propriétaire d'un lot vacant doit, **faucher et nettoyer son lot vacant avant le 1er juillet 2025** et à défaut de le faire, la Ville pourra exécuter les travaux aux frais du propriétaire sans préjudice aux autres recours prévus aux règlements.

Donné à Saint-Georges,
ce 4e jour de juin 2025.

Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière